

Information des élèves des collèges et lycées
Opération « Mini-stage » au lycée
au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres

A - Elèves de 5^{ème} ou de 4^{ème}

Niveau d'entrée	Permet l'accès à	Journées d'accueil	Nombre de stagiaires
5 ^{ème}	4 ^{ème} de l'Enseignement Agricole	Mardi <u>ou</u> Jeudi	3 au maximum
4 ^{ème}	3 ^{ème} de l'Enseignement Agricole	de 8h00 à 17h30	

B – Elèves de 3^{ème}, 2^{de} pro ou générale

Niveau d'entrée	Permet l'accès à	Journées d'accueil	Nombre de stagiaires
3 ^{ème} Ou Seconde professionnelle ou Seconde Générale	CAP Sellier-Harnacheur mini-stage conseillé	Mardi de 8h00 à 17h30	3 maximum
	CAP agricole Maréchal Ferrant mini-stage obligatoire	Mardi de 8h00 à 17h30	3 au maximum
	CAP agricole Palefrenier Soigneur mini-stage conseillé	Mardi de 8h00 à 17h30	
	2nde Pro Conduites d'élevages et de cultures (Option Bovin/Equin) mini-stage conseillé	Mardi de 8h00 à 17h30	
	2nde Pro Activités Hippiques mini-stage conseillé <i>Test hippique obligatoire</i>	Mardi de 8h00 à 17h30	
	1^{ère} Conduite et Gestion Entreprise Agricole (CGEA) mini-stage conseillé	Jeudi de 8h00 à 17h30	
	1^{ère} Conduite et gestion entreprise hippique mini-stage conseillé <i>Test hippique obligatoire</i>	Vendredi de 8h à 15h30	3 maximum

C – Elèves de Terminale Baccalauréat

Niveau d'entrée	Permet l'accès à :	Journées d'accueil	Nombre de stagiaires
Tle Bac Pro ou Tle Bac Général	BTS Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques CCST (ancien BTS TC)	Mardi de 9h00 à 17h30 ou Jeudi de 8h à 15h30	3 au maximum

Remarques

Le déjeuner est pris par les stagiaires dans l'établissement (4,10 €), les frais correspondants sont facturés ensuite à l'établissement d'origine, ou acquittés par l'élève s'il est externe ou s'il réalise le mini-stage durant les vacances scolaires de son académie.

Possibilité pour un élève d'effectuer 2 jours de stage dans l'établissement avec hébergement, ce qui permet de découvrir la vie à l'internat.

Modalités d'inscription

1- Fixer la journée de stage par téléphone (05.62.66.52.39) en prenant contact avec : Mme BRETIN, secrétaire à partir du 7 novembre 2022.

2- Le LPA établit la convention de stage qui doit être signée par le collège et/ou le lycée d'origine, les parents et le lycée agricole avant l'arrivée de l'élève en mini-stage. L'élève doit être couvert par une assurance.